

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-09-01

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

(dont 4 pouvoirs)

**Objet : Attribution marché de travaux - Création de vestiaires et d'une salle d'activités au stade Thomas Granjon (Pôle Sportif Tranche 2)**

**- L'an deux mille vingt-deux,  
Le 08 septembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 1er septembre 2022

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, ROY Jean Sébastien, GLEIZES Jérôme, DALBEPierre Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

TOINET Guy, pouvoir donné à M. MICHELOT Éric,  
SIMON Anne-Claire, pouvoir donné à Mme. GRANGE Evelyne  
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à Mme. ODIN Catherine  
FLAMENT Julien, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de vestiaires et d'une salle d'activité au stade T. Granjon, Boulevard du stade.

Ce marché a été lancé le 13 mai 2022 selon les règles de publication des MAPA avec date limite de réponse fixée au 09 juin 2022 à 17h00.

Le conseil municipal réuni le 07 juillet dernier a donné son accord pour accepter la proposition de la CAO à savoir :

- le lot n°1 à SARL RIVOLLIER TP pour un montant de 42 600,00 € HT.
- le lot n° 8 à NOCA SAS pour un montant de 94 653,82 € HT.
- le lot n° 9 à SELIFIDA CARRELAGE pour un montant de 78 500,03 € HT.
- le lot n° 10 à COURBIERE & Fils pour un montant de 5 276,38 € HT.
- le lot n°12 à NOALLY pour un montant de 62 027,50 HT.
- une nouvelle consultation sera lancée pour tous les lots.

En date du 12 juillet une nouvelle procédure adaptée a été ouverte, il s'agit d'une relance pour cause de lots déclarés infructueux.

A l'issue de cette consultation, chaque lot a reçu un certains nombres d'offres :

- lot n°2 - Maçonnerie : 4 offres reçues : LCA, ROUSSET, KARA, LACHAND
- lot n°3a - Charpente bois : 5 offres reçues : VOUTE SAS, PASSELEGUE SAS, LOFOTEN, CHAMPALLE & Fils, LIBERCIER
- lot n°3b - Couverture métallique zinguerie : 2 offres reçues : VOUTE SAS, LOFOTEN
- lot n°4 - Etanchéité zinguerie : 4 offres reçues : ROOF TEAM, FRANCE ETANCHE, SLEICO, SUPER ETANCHEITE
- lot n°5 - Menuiseries extérieures aluminium : 5 offres reçues : PONCHON, B ALU, BATIM'ALU, GRANJON FRERES, SMC JOURNET
- lot n°6 - Serrurerie : 5 offres reçues : DENJEAN, FAYOLLE, MASFER, CSL, MICHOLET
- lot n°7 - Menuiserie intérieure : 2 offres reçues : PONCHON, SMC JOURNET
- lot n°11 - Équipement dojo : 2 offres reçues : AVANTI SPORT, LA FABRIQUE DU SPORT
- lot n°13 - Chauffage ventilation plomberie sanitaires : 2 offres reçues: FERRAD & Cie, RABY

La CAO s'est réunie le 30 août 2022 pour analyser ces offres. A la suite de cette première commission, la CAO a proposé une phase de négociation pour 7 lots : lot n°3a - Charpente bois, lot n°3b - Couverture métallique zinguerie, lot n°4 - Etanchéité zinguerie, lot n°5 - Menuiseries extérieures aluminium, lot n°6 - Serrurerie, lot n°7 - Menuiserie intérieure, lot n°13 - Chauffage ventilation plomberie sanitaires.

La CAO s'est à nouveau réunie le 06 septembre 2022 pour analyser les retours des offres négociées.

#### **Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

**à l'unanimité des membres votants**

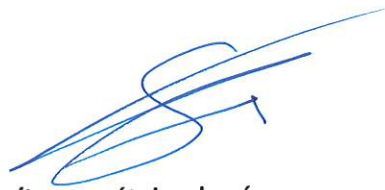
1) **DONNE SON ACCORD** pour accepter la proposition de la CAO et attribue :

- le lot n°3a à SAS LIBERCIER pour un montant de 49 777,84 € HT.
- le lot n° 4 à SAS SUPER ETANCHEITE pour un montant de 52 191,13 € HT.
- le lot n° 5 à SMC JOURNET pour un montant de 64 995,00€ HT (offre de base + option stores attiques).
- le lot n° 6 à SARL FAYOLLE pour un montant de 54 148,90 € HT.
- le lot n°7 à SMC JOURNET pour un montant de 62 335,91 € HT.
- le lot n°11 à SARL AVANTI SPORT pour un montant de 19 484,43 € HT.
- le lot n°13 à SASU ENTREPRISE FERRARD ET COMPAGNIE pour un montant de 222 134,00 € HT (l'option urinoirs inox sera levée au besoin).

Une nouvelle consultation sera lancée pour le lot 3b Couverture métallique zinguerie déclaré infructueux.

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour le lancement du projet de transformation et agrandissement du terrain de football en gazon naturel en revêtement synthétique,
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif,
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents



La/Le secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

